



Une étude italienne réalisée entre 1995 et 2017 révèle que « *les avortements sont à même de favoriser les poussées évolutives de la SEP^[1] dans sa forme récurrente/rémittente dans les 12 mois qui suivent ces derniers* ». 188 avortements (dont 17 volontaires) survenus chez 153 femmes atteintes d'une SEP-RR, forme de sclérose en plaque qui évolue par poussées, ont été pris en compte dans l'étude.

Selon le Dr Giovanni Alzato, cette étude montre que « *la probabilité des rechutes cliniques après avortement a été augmentée par divers facteurs : taux de rechutes annualisés élevé avant la conception, arrêt d'un traitement contraceptif, notion d'avortement volontaire. Il en irait de même pour les lésions cérébrales inflammatoires Gd+ dont le nombre augmenterait après ces évènements. La dérégulation des processus pro-inflammatoires qui survient au début de la grossesse pourrait jouer un rôle causal dans la réactivation de la maladie sous l'effet des avortements* ». Si les résultats de cette enquête doivent être confirmés par d'autres « *portant sur des effectifs plus conséquents* », ils indiquent cependant qu'« *à ce stade, l'information peut être intégrée dans la prise en charge de la SEP avec les précautions qui s'imposent* ».

[1] Sclérose en plaque.

Sources:

Journal international de médecine, Dr Giovanni Alzato (27/12/18) ; Landi D et coll. :
Abortion induces reactivation of inflammation in relapsing-remitting multiple sclerosis. J
Neurol Neurosurg Psychiatry. 2018 ; 89 (12) : 1272-1278.